ABBA

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 46 200 euros
Siège social : 1, rue du 11 novembre
LA VERRIE
85130 CHANVERRIE

SIREN 435.385.166 RCS LA ROCHE SUR YON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin,
A dix heures,

Monsieur Christophe BOCQUEL,
demeurant 1, avenue du 11 novembre, LA VERRIE 85130 CHANVERRIE,

Propriétaire de la totalité des 4 620 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société ABBA,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

[...]

II- A pris les décisions suivantes :

- [...],
- [...],
- [...],
- [...],
- [...],
- Rectification d'une erreur matérielle sur les statuts concernant l'adresse du siège social,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

[...]

DEUXIEME DÉCISION

[...]

TROISIEME DÉCISION

[...]

QUATRIEME DÉCISION

[...]

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique, après avoir constaté que l'adresse du siège social figurant dans les statuts n'était pas conforme au transfert du siège social décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2002, décide de rectifier l'erreur matérielle. Par conséquent, il convient de lire « 1 rue du 11 Novembre, LA VERRIE – 85130 CHANVERRIE » au lieu de « Avenue Mocard – 85130 LA VERRIE », et décide de corriger l'article 4 des statuts, et l'ajuste de la manière suivante :

« **Article 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé : 1 rue du 11 Novembre, LA VERRIE – 85130 CHANVERRIE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

SIXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par le gérant associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Christophe BOCQUEL
Gérant associé unique

